



République Française
Département du LOT
Commune de PUYBRUN
Séance du 15 avril 2025

Date de transmission de l'acte: 28/04/2025
Date de reception de l'AR: 28/04/2025
046-214602294-DE_020_2025-DE
A G E D I

Membres en exercice : 12

Date de la convocation: 08/04/2025

Présents : 10

Votants : 11

Le quinze avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascale CIEPLAK

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Résultat du vote : adoptée

Présents : Pascale CIEPLAK, Céline BLADIER SIGAUD, Catherine PICAULT, Fabrice MOUNAL, Danièle BAUDIN, Elodie DEJAMMES, Michel FERNANDEZ, Delphine MEILHAC, Dominique MOURLON, David PETRICOLA

Représentés : Catherine GAUTHIER KUPCZAK représentée par Dominique MOURLON

Excusés :

Absents : Julien MAURIE

Secrétaire de séance : Delphine MEILHAC

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Delphine MEILHAC est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet: Sécurité routière réaménagement du bourg demande de subvention au titre des Amendes de Police - DE_020_2025

Madame le maire rappelle à son conseil municipal la décision prise en amont de sécuriser la commune avec le projet de réaménagement de certaines rues avec la pose de nouvelles structures et de signalisations conformément aux exigences de la sécurité routière.

Nous avons dû installer de nouveaux ralentisseurs et panneaux afin d'augmenter la sécurité dans certaines rues, notamment celles des piétons.

Des sens de priorité ont été instaurés ainsi que la signalisation de rétrécissement de rue.

Le montant total de l'opération s'élève à 3 314 € HT, soit 3 977 € € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge Madame le maire de demander à Monsieur le Président du département une aide d'au moins 80% dans la mesure du possible pour financer ces travaux au titre des Amendes de Police.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télé-recours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (160, Place Grande - 46130 PUYBRUN). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Président de séance

Pascale CIEPLAK

La secrétaire de séance

Delphine MEILHAC

Date de transmission de l'acte: 28/04/2025

Date de reception de l'AR: 28/04/2025

046-214602294-DE_020_2025-DE

A G E D I

Acte rendu exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Figeac
et Publié ou notifié le 28 / 04 / 2025

Le Maire, Pascale CIEPLAK

